



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article184>

Affaire drogue

# Grabuges au sommet de la police : Ould Senny démissionne

- Articles de presse - Articles -



Date de mise en ligne : mardi 15 mai 2007

---

Union des Forces de Progrès

---

**Le commissaire principal Abdatt Ould Senny a démissionné de la police. Seconde du genre en l'espace de trois ans, cette démission qui est intervenue suite à la décision de justice tombée la semaine dernière, qui lui ôte le titre de commissaire divisionnaire, serait, pour nombre d'observateurs, liée à l'affaire de trafic de drogue qui continue encore à défrayer la chronique au niveau de la capitale économique.**

Le commissaire principal de police, M. Abdatt Ould Senny a rendu son tablier, quittant de son gré son douillet poste de directeur de la police judiciaire et de l'ordre public. La décision est tombée en fin de semaine dernière, suite à un arrêté de la Cour Suprême confirmant le droit du commissaire divisionnaire Diop Ibrahima, au grade litigieux qui opposait les deux hommes.

L'affaire qui éclate aujourd'hui et qui éclabousse de nouveau les services du ministère de l'Intérieur, a vu jour en 2004 : suite au départ à la retraite du commissaire principal Ould El Baar, la Direction de la police se devait d'attribuer le plus haut grade de la hiérarchie au fonctionnaire de la police qui remplissait les conditions prédéfinies de cooptation : être l'officier le plus ancien, le plus gradé, et le mieux noté du corps.

Le colonel Ely Ould Mohamed Vall, alors DGSN, écrira au chef du personnel de la police, en l'occurrence Abdatt Ould Senny, lui demandant de désigner, en fonction des fiches de fonction du personnel, l'officier devant être promu au grade visé. A sa grande surprise, le colonel Ely Ould Mohamed Vall, patron du corps de la police, recevra une correspondance en retour signée par le commissaire Abdatt Ould Senny qui se proposait lui-même pour la promotion en question.

Le colonel Ely Ould Mohamed Vall fera objection arguant que le commissaire Diop Ibrahima, alors directeur du matériel, est l'officier le mieux indiqué pour le grade, vues son ancienneté, son grade et ses qualités reflétées dans les documents figurant dans son dossier personnel. Des appréciations qui ne corroboreront pas avec les vues du commissaire Ould Senny.

Un bras de fer s'engage alors entre le colonel Ely Ould Mohamed Vall et le Commissaire Abdatt Ould Senny Ould Tolba. Ce dernier, fort de son appartenance tribale et de ses liens familiaux avec l'ex-première dame du pays, Aïcha Mint Ahmed Tolba, son cousin germain, portera l'affaire à la Présidence de la République. Celle-ci donne ordre au ministre de l'Intérieur, Lemrabott Sidi Mahmoud de trancher la question.

Pris entre le marteau de la Présidence et l'enclume de la DGSN, le ministre se décharge sur son secrétaire général Mohamed El Hady Macina. Une commission est alors constituée ; cette dernière, consciente des enjeux, rend un rapport flou et alambiqué qui ne désavoue ni la Présidence, ni la DGSN. Le commissaire Abdatt Ould Senny démissionne.

Il décide de se consacrer au règlement du litige, persuadé de sa cause. Il porte l'affaire devant le tribunal administratif et engage un bras de fer acharné contre le DGSN. La première dame du pays pèse de tout son poids dans l'affaire, entamant au passage le discrédit de Ely Ould Mohamed Vall auprès de son patron de l'époque Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya. De fortes rumeurs circuleront sur sa mise à la retraite anticipée, le cas échéant, sur son affectation toute prochaine au titre d'ambassadeur de la Mauritanie au Canada.

Le tribunal désigné pour juger le litige, se prononce en première instance et rend un verdict en faveur de Abdatt. Le

commissaire Diop interjette appel. La décision ne sera pas entérinée et l'affaire est trébuchée entre différentes chambres. Les juges confus et sous pression, s'offrent du temps pour réfléchir. Ils n'expriment même aucune urgence dans le traitement du dossier. Survint alors le coup d'Etat du 3 août 2005. D'aucuns penseront que l'affaire serait définitivement traitée et en urgence.

Contrairement à ce que tout le monde croyait, il n'y sera rien. Mieux, Ely Ould Mohamed Vall ne profitera même pas de son nouveau statut pour inquiéter le commissaire Abdatt. Celui-ci gardera le poste de Directeur de la police judiciaire et de la sécurité publique pendant toute la période de la transition. Le commissaire Diop lui, est promu Directeur général adjoint de la sûreté nationale. Deux ans durant, tous deux devaient être comme sommés de se taire et les juges avec eux.

La semaine dernière, le dossier est de nouveau mis sur la table. La chambre administrative de la Cour suprême devant laquelle celui-ci a fini par atterrir, juge en dernier ressort en faveur du commissaire Diop. Le commissaire Abdatt refusant le verdict, rend pour la seconde fois le tablier. Son entourage accuse le colonel Ely Ould Mohamed Vall d'avoir manigancé toute l'histoire dans le cadre d'un soi-disant règlement de compte tribal.

D'autres qui défendent l'attitude du commissaire Abdatt avancent un postulat plus ou moins raciste contestant à un négro-africain le droit d'accéder à la plus haute marche de la hiérarchie de la police nationale.

Un autre segment des partisans de Abdatt fait un lien entre la décision de ce dernier de démissionner et l'affaire de la drogue à Nouadhibou. Selon eux, le commissaire Abdatt aurait déposé sa démission en signe de protestation contre l'enlisement apporté dans l'enquête.

Selon lui, la procédure est ralentie exprès par les autorités qui gèrent le dossier à Nouakchott et à Nouadhibou pour que l'affaire ne remonte pas plus loin. Ould Senny aurait notamment mal apprécié que de grosses têtes, dans la hiérarchie policière, soient citées dans la procédure sans qu'elles ne soient inquiétées. Allusion à certains officiers de police, proches du colonel Ely Ould Mohamed Vall dont les noms auraient été cités par des Mauritaniens interpellés dans cette affaire.

En attendant, l'intérim de la direction de la police judiciaire et de l'ordre public est assuré par le commissaire Ould Lada, Directeur Général de la Sûreté d'Etat (DGSE).

L'Authentique quotidien